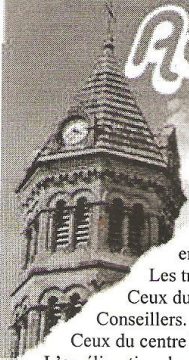


Actu Monchy



Le Mot du Maire :

Trois mois après les élections municipales, le nouveau conseil a trouvé ses repères : les diverses commissions en place ont nommé leur Vice Président, les délégués nouvellement élus s'investissent dans cette structure importante.



Une première rencontre a eu lieu et sera renouvelée avec les associations afin de mieux les intégrer dans nos décisions.
Notre ambition est d'administrer notre commune en parfaite harmonie avec les partenaires qui nous entourent par des décisions mûrement réfléchies et partagées.
Les travaux décidés par l'ancienne municipalité suivent leurs cours avec quelques réaménagements.
Ceux du cimetière s'achèveront dès la fin de ce mois avec le gravillonnage complet des allées dont une moitié a déjà été réalisée par les Conseillers.

Ceux du centre Bourg se terminent, j'admire la patience des riverains suite aux désagréments consécutifs à ces travaux!
L'amélioration des écoulements des eaux pluviales de la Cabourerye et de Flez suivra au cours de cette année.
Nous voudrions améliorer le plus rapidement possible l'aménagement de nos trottoirs en périphérie, et remettre à l'étude, en accord avec la Communauté de Communes la poursuite du chantier Centre Bourg décidé par la mandature précédente.
La plantation des nouveaux peupliers a été réalisée dans de bonnes conditions.
Une mention spéciale à tous ceux qui se sont et qui s'investissent dans l'entretien et le fleurissement du village.
Indéniablement, un nouvel élan se dessine et il serait bon qu'à l'avenir un bon nombre de Monchysois participe à cette embellie pour rendre notre village encore plus attrayant.
Par une méthode nouvelle et des contacts fructueux avec les agents territoriaux, des décisions et des aménagements sont pris pour leur faciliter la tâche : Acquisition de nouveaux matériels de voirie, modifications du matériel informatique et surtout la décision prise à l'unanimité du Conseil, de regrouper l'ensemble du matériel communal dans le local de M. et Mme. Jacques PRESTEL. Espace de 100m2 qu'ils ont bien voulu mettre à notre disposition et nous les en remercions vivement.
Concernant le spectre de la fermeture d'une classe, la solidarité des enseignants, des parents d'élèves, des élus, et le sérieux du dossier présenté ont sûrement pesé dans la décision prise par l'académie de maintenir la classe de Devisé.
Je voudrais également souligner l'engagement soutenu des trois municipalités concernées à savoir Devisé, Monchy et Tertry, mais aussi les actions de Mrs Stéphane DEMILLY et Grégory LABILLE.
Je remercie mes collègues Adjoints et Conseillers qui s'investissent généreusement afin de me faciliter la tâche, avec l'aide précieuse de Laurence.

FETE LOCALE DE LA ST PIERRE

28 - 29 - 30 Juin 2008.

Dimanche 29 JUIN 2008 à 16h00 Au Foyer Rural :
Concert donné par l'harmonie de MARLY-GOMONT.

Durant ces trois jours : Attractions foraines.
Buvette au profit de Familles rurales.



Lundi 30 Juin 2008 : Cour d'école primaire à 17h30 :
Distribution de tickets de manèges gratuits aux enfants de la commune.

ENVIRONNEMENT : Saurons-nous un jour changer notre comportement ?

Chacun s'accorde à penser que la protection environnementale de notre village est l'affaire de tous.

S'agissant de notre décharge communale route de Douvieux, il y a lieu de rappeler que son usage est strictement réservé aux dépôts de gravats et de déchets verts.

En effet, un certain nombre de nos concitoyens, continue de confondre l'affectation très sélective de notre décharge municipale avec des pratiques anciennes où la décharge recevait tous types de débris !

Cette manière d'agir, qui demeure encore une survivance tenace d'un ancien mode d'élimination des déchets, est de nos jours totalement interdite.

A la décharge force est de constater qu'on y dépose de tout : des appareils électroménagers au tas de canettes de bière en passant par les pneus, les huiles usagées, la ferraille, les déchets des productions agricoles ou alors carrément le sac poubelle contenant les déchets de la semaine qu'on a oublié de sortir pour l'enlèvement du jeudi matin.



Quant aux décharges sauvages et occasionnelles, mêmes de déchets verts, faites à proximité des sous bois ou dans les talus, non seulement elles nuisent à l'image de la commune, du canton, ou de la région, mais de plus elles sont strictement interdites.

Bref nous sommes en plein dans le comportement récurrent de l'incivilité où la décharge devient le moyen le plus simple de se débarrasser aisément de ses ordures.

Ces déchets ne sont pas simplement une pollution visuelle. Ils ont aussi des répercussions sur l'eau que l'on boit, sur les fumées des brûlages que l'on respire, sur la terre qui nous nourrit, donc sur notre santé, sans parler des conséquences sur la faune qui nous entoure...

Face à cette nuisance, la municipalité se trouve en première ligne et sa responsabilité est engagée.

Elle lance donc un dernier appel à la responsabilité et au civisme de chacun.

A défaut, elle ne baissera pas les bras et prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter la réglementation des dépôts, car la collectivité qui résout ce problème manifeste qu'elle « prend soin de ses habitants et de leur environnement ».

Respecter l'environnement, c'est aussi un des signes visibles de la citoyenneté, et du respect des autres.

Je rappelle aussi que l'article L 541-3 du code de l'environnement prohibe les dépôts de déchets sur les terrains privés ou publics et autorise le Maire à faire procéder d'office aux frais du responsable aux travaux d'élimination.

Des solutions alternatives et surtout légales existent : le ramassage hebdomadaire des ordures ménagères, les containers à verre, le dépôt des déchets triés à la déchetterie de Foreste, (gratuit pour tous les habitants de Monchy lagache), le ramassage semestriel des encombrants, de plus pour nos déchets verts, un ramassage organisé par la communauté de communes du pays hamois a lieu chaque vendredi d'avril à octobre. Pour nos déchets verts, afin d'en réduire les coûts, elle projette également le lancement d'une opération d'achat de composteurs individuels de très bonne qualité.

Une participation financière sera toutefois demandée de l'ordre de 15 à 25€ par composteur.

Les « ruraux » que nous sommes devraient avoir la culture du recyclage des feuilles et des herbes, pourtant quelques doutes subsistent encore quant au succès de l'opération, aussi la Communauté de Communes du Pays Hamois lance -t-elle une enquête préalable afin de bien cerner nos besoins.

La Commune s'associe à cette démarche participative, condition préalable du succès.

Vous trouverez donc ci joint à l'attention de chaque foyer quelques rappels complémentaires et utiles ainsi qu'un coupon sous forme d'un questionnaire, à remettre en mairie avant le 15 juillet 2008.

Nous espérons en retour un bon taux de participation.

Merci de votre aide.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONCHY- LAGACHE – MARDI 22 AVRIL 2008 à 19h00-**

Présents : M .RIGAUX- E.BOURSIN- Y.BRESOUS – M.CAPON – D.RIGOLIN- O.BLERIOT M.BOUTILLIER - C.CHASSAGNOUX - JF GOURDIN (excusé pour son arrivée en milieu de séance) – P.GOURLIN – J.HAPPE – P.LEVERT - D.WILLEMANN – A.LIEURE –Trésorière Municipale-

Absent excusé avec procuration : P.VANDEROSIEREN

Absent : JF CARBONNAUX

M.RIGAUX présente Mme Annie LIEURE – Trésorière municipale de HAM – NESLE venue présenter le budget 2008. Mme LIEURE quittera la séance après le vote du budget .

BUDGET & TAUX D'IMPOSITION 2008 :

Chaque conseiller a été destinataire avec sa convocation à réunion d'un exemplaire de la proposition de budget afin de pouvoir l'étudier et poser des questions.

Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et recettes à la somme de **506404€** ; avec reprise d'une partie de l'excédent à fin 2007 de 164270€ (la somme de 73912€ étant affectée en section d'investissement) . P° rappel l'excédent global fin 2007 était de 238183.26€.

Côté dépenses : 128161€ de charges à caractère général – 127680€ de charges de personnel – 128935€ de charges de gestion, de cotisations, contributions & subventions – 2500€ de charges financières – 1000€ de charges exceptionnelles- 20000€ de dépenses imprévues et 98128€ de virement vers la section d'investissement.

Contributions : 103120€

SISCO MONCHY-TERTRY-DEVISE : 96920€ - SIVOM de PERONNE : 3200€ (inscription au budget, pas de fiscalisation) – Syndicat de la rivière OMIGNON : 3000€ .

Cotisations : 1165€

Association des Maires de la Somme : 200€ - S.P.A. ROUVROY : 250€ - C.A.U.E : 30€ - AMEVA : 55€ - Groupement sylvicole : 30€ - divers : 600€

Côté recettes : Atténuation de charges : 1000€ - Produits des services : 10295€ - Impôts & taxes : 167749€ (dont 166449€ de contributions directes ; sans augmentation des taux d'imposition) - Dotations & subventions : 149290€ - Autres produits de gestion courant : 10800€ - Produits financiers : 1000€ - Produits exceptionnels : 2000€ ; soit 342134€ de recettes de l'année + 164270€ d'excédent reporté.

Section d'Investissement : équilibrée en dépenses et recettes à la somme de **318016€** .

Côté dépenses : reprise du déficit à fin 2007 de 19101€- 5300€ de remboursement de capital d'emprunts – 270500€ de travaux & acquisitions - 14115€ d'intégration de travaux 2007 (opération d'ordre) et 9000€ d'imprévus.

Côté recettes : 13000€ de FC TVA - 73912€ d'affectation de résultats – 12500€ de cessions d'immobilisations - 106361€ de subventions - 98128€ de virement de la section de fonctionnement - 14115€ d'intégration de travaux –

Produit des quatre taux d'imposition 2008:

| P°mémoire taux 2007 | Taux voté en 2008 | Intitulé des taxes | Bases d'imposition 08 | Produit fiscal voté en 2008 |
|------------------------|----------------------|--------------------|--------------------------|--------------------------------|
| 6.64% | 6.64% | habitation | 449000 | 29873 |
| 9.13% | 9.13% | foncière bâti | 863900 | 78874 |
| 22.34% | 22.34% | foncière non bâti | 85100 | 19011 |
| 5.35% | 5.35% | professionnelle | 723200 | 38691 |
| | | | | 166449 |

Budget et taux votés à l'unanimité.

Monsieur RIGAUX remercie Mme LIEURE pour son intervention .

Après le départ de Mme LIEURE, Monsieur RIGAUX demande ensuite aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la réunion du 12 avril ; aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2008 :

M. le Maire propose de voter les subventions qui seront allouées aux associations communales ou extérieures cette année, avec une aide exceptionnelle à prévoir envers Familles Rurales pour les aider à financer le voyage d'ados prévu en juillet en Allemagne (coût prévisionnel de la dépense 5600€). Des dossiers de demande d'aides financières ont été déposés auprès du Conseil Régional et de l'Office Franco-allemand de la Jeunesse, mais si accord il y a, le versement des fonds (environ 3000€) ne se fera qu'après paiement de toutes les factures sur présentation des justificatifs. M.BRESOUS explique le déroulement de ce voyage en précisant qu'à ce jour il n'a que 7 inscriptions (le séjour est réservé pour 12 jeunes).

Après tout de table et discussion, le conseil décide par 13 voix pour et 1 abstention d'inscrire au budget une avance sur frais de 3500€ (une convention sera établie et signée entre la commune & Familles rurales précisant les termes de cette avance et les modalités de remboursement).

Inscription également d'une subvention exceptionnelle de 500€ si le voyage a lieu .

Discussion également au sujet des subventions du Club de Judo et de l'Olympique Football, qui ne perçoivent plus celle de la commune mais celles versées par la Communauté de Communes du Pays Hamois. M.Philippe LEVERT précise que ces deux clubs ont choisi d'opter pour la CCPH quand cela leur a été proposé, d'autres clubs ont préféré conserver la subvention allouée par la commune.

M.Michel CAPON donne le détail des pièces réclamées annuellement par la CCPH aux associations qui prétendent au versement d'une subvention et précise que contrairement à ce que certaines personnes pensent, la somme versée par la CCPH n'est pas beaucoup plus élevée que celle qui était versée par la commune ; voire légèrement inférieure (car cela dépend également du nombre de compétiteurs).

Mme Christine CHASSAGNOUX précise que la Croix Rouge assure le portage des repas aux aînés et que l'aide communale est appréciée, il faut donc maintenir le montant de 110€.

Augmentation de la subvention allouée à l'ADMR : 600€ au lieu de 500€ (compte tenu des nombreux services rendus aux personnes dépendantes).

Pas de changement pour les autres subventions communales.

En ce qui concerne le Comité de Jumelage, M.Yannick BRESOUS demande le maintien de la somme de 600€ car la venue des jumelateurs sera peut-être reportée à l'automne (si assez de participants)

Par contre, M. Michel CAPON demande l'avis du conseil pour uniformiser à 50€ toutes les autres petites subventions allouées à des associations moins locales.

Après discussion, accord pour allouer un total de 7000€ de subventions selon détail dans le tableau ci-dessous - page 3- tout en précisant que certaines subventions ne seront versées que si les projets sont concrétisés.

| INTITULE | Payé 2007 | Vote pour 2008 |
|--------------------------------------|-------------|----------------|
| Familles Rurales | 800 | 800 |
| Familles rurales (voyage ados) | | 500 |
| Comité de Jumelage | 600 | 600 |
| Judo - Club | 0 | 0 |
| Olympique Football MONCHY | 0 | 0 |
| Gymnastique Volontaire | 400 | 400 |
| Tennis-Club | 400 | 400 |
| Les Aînés Ruraux | 400 | 400 |
| A.D.M.R. | 500 | 600 |
| Club des Supporters de l'OM | 130 | 130 |
| Amicale des 2 Etangs | 555 | 555 |
| Section des ACPG -CATM | 200 | 200 |
| Sonorisation des Fêtes - | 305 | 305 |
| Lecture & Culture | 40 | 50 |
| Coopérative scolaire | 900 | 900 |
| Les Papillons Blancs | 85 | 50 |
| AS.Recherche / Cancer | 85 | 50 |
| La Vie Libre | 110 | 50 |
| Le Souvenir Français | 35 | 50 |
| La Croix - Rouge | 110 | 110 |
| AS.Valentin HAUY | 25 | 50 |
| Le Secours Catholique | 50 | 50 |
| Paroles d'Espoir | 100 | 50 |
| Divers (si besoin en cours d'année) | | 700 |
| SOMME TOTALE | 5830 | 7000 |

TRAVAUX EN COURS :

Urbanisme : M. Dominique RIGOLIN informe le conseil de l'avancement des travaux devant la mairie - la réunion de chantier avec AREA ayant eu lieu ce soir à 17h- en présence de la SCREG et de VIDAM-

La pose des pavés se déroule normalement ; le passage piétons sera installé devant la rampe d'accès à la mairie et réalisé en pavés granit deux tons (clair & foncé) . La partie côté mairie doit être terminée le 30 avril . Prévoir encore environ 6 semaines de travaux pour terminer la deuxième phase .

Cimetière : la grande allée est presque terminée, il reste à poser les petits cailloux. Revoir le système d'indication des allées (panonceaux en bois à changer, car pas très esthétiques) .

Programme voirie CCPH : une rencontre avec le Cabinet BOVARY – chargé de la maîtrise d'œuvre- est prévue début mai afin de revoir plus en détail le devis très élevé des travaux d'écoulement pluvial hameau de FLEZ et solutionner les problèmes de stagnation de l'eau (fossés à créer et étude d'un futur bordurage) .

En ce qui concerne l'écoulement pluvial à la CABOURERYE, il faudra poser un regard à la sortie du tuyau Des devis ont été demandés pour une éventuelle réfection des trottoirs en bicouche rue de la chaussée du pont jusqu'au café du carrefour (à étudier selon la somme pouvant être récupérée sur le devis « écoulement pluvial »).

M.Philippe LEVERT signale le problème de l'avaloir de la côte de VRAIGNES près de la maison n° 9 , le faire nettoyer pour que l'eau puisse s'écouler normalement.

Peupleraie : M.Jean-François GOURDIN informe le conseil que les travaux de plantation effectués par M. CRETE sont presque terminés. Il y a un supplément d'achat d'arbres à prévoir (environ 450 pieds) car la commande a été passée pour 13ha et il y a en réalité 16ha à planter

Il a été également remplacé 28 arbres dans la parcelle n° 13

Il faudra également prévoir de nettoyer la partie où certains peupliers sont étouffés par du taillis.

En ce qui concerne les chemins dégradés lors de la sortie des arbres vendus en Novembre 2006, il faut attendre l'été pour niveler le terrain correctement.

La plantation du C.R.P.F. le long de l'Omignon est également presque terminée.

DELIBERATIONS VOTEES A L'UNANIMITE :

Contribution 2008 SIVOM de PERONNE : 3092.44€ avec inscription sur le budget communal (pas de hausse par rapport à 2008)

Groupement de commandes entre la CPH & la commune pour diverses prestations : achat de ramettes de papier, raticide, dératisation, fauchage sur voirie communale et communautaire.

Remboursement trop payé sur prime d'assurance : les AMP remboursent à la commune la somme de 46.75€ après modification du contrat multirisque automobile

QUESTIONS DIVERSES :

Commissions communales : prévoir une réunion des commissions « jeunes » « Environnement » - « finances » et « Bibliothèque-médiathèque » afin de procéder à la désignation des vices-présidents.

Faute de temps, il n'a pas été possible de réunir la commission « finances » avant le vote du budget et la venue de Mme LIEURE pour le présenter .

Il faudra également prévoir la commande de fleurs et plantes pour le fleurissement communal .

Mme Maryse BOUTILLIER aimerait organiser des sorties culturelles vers un lieu ou monument touristique (cathédrale d'AMIENS par exemple) afin de faire connaître le patrimoine local .

« Communication » : M.Michel CAPON signale qu'il a transmis un exemplaire du premier numéro « d'ACTU MONCHY » à Ms S.DEMILLY et G.LABILLE .

Melle Anne- Elodie DUFLÔT – journaliste au Journal de HAM- souhaite également qu'on lui communique notre exemplaire lors de sa parution.

Associations communales : souhait des élus de rencontrer les bureaux de ces associations dès que possible .

Fête locale 28-29 Juin 2008 : Venue de l'harmonie de MARLY-GOMONT le dimanche à 16h00 -Coût de la prestation 350€.

Achat chez AVRONSART d'une **fondeuse portée arrière** d'occasion au prix HT de 650€ dont 500€ de reprise de l'ancien tracteur .

Foyer Rural : installer un panneau d'affichage à l'entrée pour éviter aux associations de punaiser leur affiches sur les portes .

Local pour matériel communal : M. le Maire informe le conseil que M .Jacques PRESTEL accepte de louer à la commune une partie de son hangar (100m²) pour pouvoir stocker tout le matériel communal et installer un atelier de travail.

Un bail sera établi prochainement qui fixera les conditions de cette location et son point de départ . Il faudra faire poser des compteurs électrique et d'eau indépendants et procéder à quelques aménagements .

Groupement Paroissial Ste RADEGONDE : M. le Maire fait part au conseil de la demande émanant de .M.J.L DUCLAUX – Trésorier du Groupement- qui réclame le versement- comme les autres communes de la paroisse- d' une participation financière de 1€ par habitant . En effet, en 2000 une convention avait été signée avec plusieurs communes formant la paroisse afin de participer au loyer du Presbytère d'ATHIES qui venait d'être rénové et loué à l'Abbé SAELENS.

A cette époque, la commune de MONCHY avait encore son propre prêtre qui logeait dans le presbytère et n'y avions donc pas pris part. Or , depuis le décès de l'Abbé PLANQUE et notre intégration au sein de ce regroupement paroissial, il nous est également réclamé le versement de cette participation d'1€ par habitant .

Après discussion et tour de table, certains conseillers n'approuvent pas cette demande et souhaitent un délai de réflexion avant de se décider.

La question sera abordée de nouveau lors d'un prochain conseil municipal

Communauté de Communes du Pays Hamois : M.Philippe LEVERT regrette fortement que la commune de MONCHY – LAGACHE ne soit pas représentée au sein du Bureau communautaire (aucun poste de vice-président lors de l'élection du nouveau Bureau communautaire) . Il pense que cela sera défavorable au devenir de notre commune. M. le Maire lui signale que cela avait été préparé à l'avance et que les délégués d'ATHIES et de TERTRY ont obtenu chacun un poste de vice-Président.

Levée de séance à 22h00

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONCHY-LAGACHE DU MARDI 10 JUIN 2008 à 20h30**

Présents : M. RIGAUX- E.BOURSIN- Y.BRESOUS – M.CAPON – O.BLERIOT M.BOUTILLIER – JF CARBONNAUX - C.CHASSAGNOUX - JF GOURDIN (excusé pour son arrivée en milieu de séance) – P.GOURLIN – J.HAPPE – P.VANDEROSIEREN- D.WILLEMAN

Absents excusés avec procuration : P.LEVERT & D.RIGOLIN

Compte- rendu de la réunion précédente du 22 avril adopté à l'unanimité

PARTICIPATION FINANCIERE ENVERS LE GROUPEMENT PAROISSIAL D'ATHIES : M. le Maire réitère la demande formulée par M. JL DUCLAUX – Trésorier du groupement- afin d'obtenir de notre commune une participation financière d'1€ par habitant pour la gestion du Presbytère d'ATHIES . Les autres communes du groupement paroissial ont déjà signé une convention en juin 2000 pour 10 ans. Ce sujet ayant déjà été abordé lors de la précédente réunion, après un vote à bulletin secret, il est décidé par 10 OUI et 05 NON d'allouer cette aide financière à compter du 1^{er} Juillet 2008. Une convention sera signée.

LOCATION D'UNE PARTIE DU HANGAR DE M.PRESTEL : M. Michel CAPON expose le projet de location d'une partie du hangar sis 17 Grande rue appartenant à M. Jacques PRESTEL afin d'y stocker tout le matériel communal et d'y installer un atelier de travail. Un modèle de bail de location pour six années (1^{er}/07/2008 au 30/06/2014) a été établi et après en avoir entendu la lecture des grandes lignes ; il est décidé par 15 voix pour de louer une superficie de 100m² à compter du 1^{er} juillet 2008 à M. Jacques PRESTEL moyennant un loyer mensuel de 100€ (compte tenu des dépenses engagées par la commune pour procéder aux raccordements et branchements électriques et eau , le propriétaire accepte de ne réclamer un loyer qu'à partir du mois d'octobre 2008). Une demande de dérogation pour réaliser un branchement aérien plutôt que le branchement enterré souhaité par la SICAE est en cours d'étude, car prix élevé 3388€. Suite à une question posée par M. Philippe GOURLIN, M.CAPON précise que l'installation privée ne restera acquise au propriétaire que dans la seule hypothèque d'une occupation effective des lieux pendant toute la durée du bail (soit 6 ans). Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Général pour aider à financer les divers travaux d'installation (environ 7000€ ht) dont le projet d'acheter un abri de jardin qui sera également installé dans ce hangar. Possibilité d'obtenir 20% du THT des travaux dans le cadre des « actions nouvelles ».

Deux devis sont déjà arrivés en ce qui concerne les travaux électriques.

EXPOSE DES DIFFERENTES REUNIONS DE COMMISSIONS :

Urbanisme : les travaux d'allées du cimetière se terminent, l'entreprise CAUSSIN de BRIE viendra livrer des cailloux blancs en fin de semaine (38€ la tonne) et M. le Maire demande l'aide de bénévoles pour pouvoir les étaler .

Assainissement pluvial hameau de FLEZ : pour parler en cours avec le cabinet BOVARY (chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux par la CCPH) car le projet initial avec fossé drainant est très onéreux ; et il y a moyen de baisser les prix en renvoyant les eaux vers la plaine et en faisant des bordurages et des fossés.

L'argent gagné sur ce dossier permettrait de refaire des trottoirs rue de la chaussée de la Boucherie jusqu'au café du carrefour ; mais gros écart de prix sur les deux devis établis –l'un par le cabinet BOVARY, l'autre par la SCREG-

En ce qui concerne les réfections de routes, M. le Maire précise que la CCPH ne prend en compte que les voies extérieures au village de panneau à panneau et qu'à MONCHY beaucoup de routes ou chemins appartiennent à l'Association Foncière et non pas à la commune ; de ce fait ils ne sont pas pris en compte dans l'enveloppe territoriale.

Environnement : **Peupleraies** : M. Jean-François GOURDIN précise que la plantation s'est déroulée dans de bonnes conditions et que les plants poussent bien. M.CRETE propose un devis de traitement par pulvérisation des nouveaux arbres pour un coût d'environ 2000€, mais – après avoir pris conseil auprès du CRPF- cela ne s'avère pas nécessaire la première année et il n'y a pas de garantie quant à une meilleure rentabilité.

Concernant la remise en état des chemins près de l'étang, contact va être pris avec M.COYOT pour qu'il vienne recharger les divers chemins (il travaille actuellement près d'ici et cela se fera rapidement).

Fleurissement : M.Olivier BLERIOT précise que la commission a privilégié les entrées de village et des hameaux , avec plus de plantes vivaces que d'annuelles mais qu'hélas il y a déjà eu des vols de fleurs ce qui est vraiment dommage pour la qualité de vie dans notre village. Il est également souhaité une plus grande implication des habitants pour nettoyer et embellir leurs abords de maisons . Lors d'une prochaine réunion de la commission , il sera procédé à une commande de plants pour l'automne .

Finances : Mme Christine CHASSAGNOUX a été désignée vice-présidente de cette commission qui, faute de temps avant le vote du budget, n'a pas pu se réunir.

Jeunes : M. Olivier BLERIOT indique que la priorité est de connaître les souhaits des jeunes et de savoir dans quoi ils veulent s'impliquer. Un questionnaire sera établi prochainement en espérant que ces derniers y répondront. M. Michel CAPON précise qu'il faudra peut-être imbriquer dans cette commission le futur conseil municipal des jeunes (sujet dont on parlera ultérieurement).

Bibliothèque – médiathèque : M. Joël HAPPE précise que la fréquentation est stable mais que celle-ci va plus vers le multimédia que vers la lecture, ce qui est un peu dommage. Il faudrait relancer des ateliers lecture à thèmes pour inciter les jeunes à lire plus, ainsi que des concours d'écritures... Il y a eu 6 animations en 2007 et les initiations de Guillaume auprès des élèves sont très appréciées. Dans le cadre de Picardie en Ligne et grâce à l'aide financière annuelle de 1900€ pour l'investissement un nouveau matériel sera acheté. M. BATON a demandé à ce que cette année la commune organise à nouveau en concertation avec les enseignants le jeu Graines de Champions (coût à la charge de la commune 100€).

Communication : M. Michel CAPON précise que le deuxième ACTU MONCHY est en cours d'élaboration et devrait sortir fin juin; il demande à ceux qui le souhaitent de lui donner des articles. Mme Maryse BOUTILLIER propose une sortie sur AMIENS pour assister à l'illumination de la Cathédrale – ceci avant la fin août-

BATIMENTS EN RUINE & TERRAIN EN FRICHE :

M. le Maire a de nouveau contacté Maître BIEBOW au sujet de la maison de Melle THOMAS 1 rue de DEVISE, mais ce dossier semble stagner car des héritiers ne veulent pas donner leur accord pour une vente. Il y a lieu de sécuriser les abords de cette parcelle car de nombreuses dégradations y ont lieu.

Maison MOUTOUSSAMY – 27 grande rue- malgré nos relances écrites et nos contacts avec le Notaire, rien ne bouge. Une dernière tentative d'accord amiable sera adressée avant initialisation d'une procédure d'abandon manifeste.

Parcelle en friche rue d'en Bas : elle appartient toujours à M. Jules LEFEVRE – décédé depuis longtemps mais apparemment sans héritier-. Des démarches sont en cours pour que la commune puisse reprendre cette parcelle afin de la remettre en état (procédure d'abandon manifeste).

BUREAU DE POSTE : A la demande de La Poste, Une entrevue entre M. RABAUT & M. FLEURET du Groupement postal de PERONNE et la Commune a eu lieu la semaine dernière.

D'ici la fin de l'année, La poste achèvera sa réorganisation structurelle engagée depuis 2004 avec le maintien seulement de 5 bureaux de Poste à l'est du département : PERONNE- ROISEL –COMBLES- EPEHY & MOISLAINS.

Elle souhaite que le bureau de Poste de Monchy devienne une Agence Postale. Ce qui impliquera un transfert de la plupart des compétences de la Poste vers une responsabilité communale, dont le local, le salarié (de 40h à 60h mensuelles).

En contrepartie La Poste dédommagera la commune en versant une indemnité de 833€ brute mensuelle.

Certaines opérations ne seront plus possibles ou seront restreintes : envoi en international, transfert de compte à compte.

Exemple : pour un retrait d'argent le maximum autorisé par habitant sera de 300€ tous les 7 jours. Ceci est bien entendu dommage pour notre commune. Dans l'hypothèse d'un refus, le Bureau ne sera plus ouvert que 9h par semaine dans un premier temps, et cette plage d'ouverture pourrait encore se restreindre par la suite. Les responsables de la Poste souhaitent une réponse du Conseil municipal pour le mois de septembre 2008.

Parallèlement à cette entrevue, M. Michel CAPON au titre de l'information contradictoire a rencontré le syndicat SUD de la Poste.

Ce syndicat a donné une version assez similaire de la situation. Un Spécimen d'une convention poste/commune « type » sera envoyé en Mairie, ainsi que la liste exhaustive de tous les bureaux de poste du département concernés par cette mesure. Il y a donc nécessité de réfléchir à ce que l'on va décider pour la rentrée.

FETE LOCALE 28-29 JUIN & FETE NATIONALE 13 & 14 JUILLET :

Fête de la St Pierre : M. le Maire confirme la venue de l'Harmonie de MARLY-GOMONT (02) le dimanche 29 à 16h pour un concert au Foyer rural. Tenue d'une buvette samedi et dimanche au profit de l'association Familles Rurales.

Étudier la possibilité pour 2009 d'organiser une réderie dans le centre du village .

Accord du conseil pour augmenter le montant des tickets de manèges achetés aux trois forains et offerts aux enfants de MONCHY le lundi soir : 185€ par forain, soit 555€.

Fête nationale 2008 : pas de changement par rapport aux années précédentes, animations, barbecue, retraite aux flambeaux et feu d'artifice le dimanche 13 au soir et cérémonie du Souvenir au Monument aux Morts le lundi 14 à 15h, suivie d'un vin d'honneur et d'animations diverses sur le Stade l'après-midi.

Nouveautés 2008 : démonstration de sauts sur cible en parachute et promenades à poneys.

Afin de faciliter la tenue de la buvette, faute de pouvoir disposer du chalet « terrain de l'Omignon », M. Philippe GOURLIN propose de tout organiser au stade durant les deux jours et de pouvoir ainsi bénéficier des locaux du football club.

Tour de table pour connaître les personnes disponibles pour animer ces manifestations, il faudra demander des bénévoles car tous les élus ne seront pas présents ou disponibles ces jours là.

JOURNEES DU PATRIMOINE 2008 : Mme Maryse BOUTILLIER relate ce qui a été dit hier soir 9 juin en réunion du Pays Santerre- Haute-Somme au sujet de ces deux journées des 20 & 21 septembre . Le thème retenu est un parcours des Monuments aux Morts d'ATHIES –DEVISE et MONCHY – LAGACHE le dimanche après-midi avec un pot au Foyer rural en fin de circuit. Elle souhaite également installer l'exposition faite par les élèves du Regroupement sur ce thème.

TARIFS ET REGLEMENT DU FOYER RURAL : inchangés depuis Janvier 2002. Mme Christine CHASSAGNOUX explique aux conseillers les diverses propositions établies (jointes aux convocations pour étude avant la réunion). Certaines catégories de locations ont été revues à la hausse et un forfait « charges électriques et de chauffage » a été englobé dans le prix de base ; il ne restera en supplément que la location de la vaisselle (comme cela se fait par ailleurs dans de nombreuses communes ; et en comparaison, nos prix demeurent en dessous du marché).

Après discussion et vote le conseil décide par 15 voix pour d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2008 les tarifs proposés qui sont consultables en mairie.

REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL : M. Michel CAPON expose le projet préparé après consultation du Centre de Gestion. Il rappelle également que dans toute collectivité il doit y avoir un ACO (Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'Hygiène et de Sécurité – comme dans le privé). Cet ACO ne peut pas être un élu. Comme ce n'est pas le cas dans les petites communes, un règlement intérieur permettrait déjà de préciser de nombreux points. M. BRESOUS – au nom de M. Philippe LEVERT- estime qu'à MONCHY cela n'est pas nécessaire et qu'il a été mandaté pour voter contre. Pour sa part, M. BRESOUS votera pour, mais parallèlement il souhaite que cela ne perturbe pas « l'esprit village » qui existe au sein du personnel communal et rappelle que le personnel se rend très souvent disponible. En réponse et pour illustrer la nécessité d'un règlement intérieur M. CAPON expose quelques exemples significatifs d'anomalies constatées.

Après discussion et vote, le règlement intérieur proposé est adopté par 14 voix pour & 1 contre.

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS : Cette demande émane de Mme Marie-Anne BRESOUS et des élèves de la classe de CE2-CM1. C'est une bonne initiative qui se ferait dans un cadre scolaire uniquement et qui permettrait de responsabiliser les enfants. M. Joël HAPPE explique que le démarrage pourrait se faire en plusieurs étapes. M. Michel CAPON donne lecture d'un document expliquant ce qu'est un conseil municipal d'enfants et ses buts.

Mme BOUTILLIER précise qu'il en existe un à ESMERY –HALLON . Affaire à suivre.

DELIBERATIONS :

Tickets de manèges : 555€ pour les trois forains

Avance financière envers Familles Rurales : accord pour 3500€ avec signature d'une convention précisant les termes de cette avance qui sera remboursée à la commune au fur et à mesure des versements des subventions attendues. A ce jour seul l'OFAJ a répondu et accordé 1746€. Pas encore de réponse favorable du Conseil Régional.

Hangar 17 Grande rue : Loyer mensuel de 100€ - dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général par le biais de la CCPH (Enveloppe territoriale)

Règlement intérieur : applicable dès visa de la Sous-Préfecture.

Participation financière Groupement Paroissial : 1€ par habitant à compter du 1^{er} juillet 2008.

QUESTIONS DIVERSES :

Autorisation de stationnement pour le taxi de Mme Elisabeth HUBERT : Demande acceptée au niveau de la Mairie afin que Mme HUBERT puisse exercer son travail de taxi au départ de MONCHY. En Attente maintenant de la décision des services préfectoraux (commission prévue fin juin en Préfecture).

Recherche d'un médecin : projet toujours à l'étude, l'idée de recourir à un cabinet spécialisé dans le domaine est abandonnée car le coût est très onéreux (entre 8000 & 10000€) sans aucune garantie de résultat.

Peu de médecins semblent intéressés pour venir en campagne, ils préfèrent travailler en groupement médical et en ville.

Recensement de la population : il aura lieu du 15 janvier au 14 février 2009. Il faudra désigner un coordonnateur communal (Y. BRESOUS en 2004) et trouver deux agents recenseurs disponibles pour accomplir ce travail pendant cette courte période.

Tri sélectif et commission Ordures ménagères au sein de la CCPH : M. Dominique WILLEMAN relate ce qui a été dit en réunion , un questionnaire va être déposé dans chaque habitation afin de connaître les souhaits des habitants quant au compostage ; achat de composteurs ou pas ?

Il précise également l'importance du tri sélectif. Le tri bien effectué contribue à maîtriser le coût de nos ordures ménagères. Une animation a été faite auprès des élèves et cela s'est avéré positif, d'où l'importance de bien trier tous ses déchets.

Éclairage Public : Mme Elisabeth BOURSIN demande s'il est vraiment nécessaire de laisser fonctionner l'éclairage public toute la nuit car cela à un coût élevé. Mme BOUTILLIER demande si en éteignant à 23h et en rallumant à 5h cela serait suffisant ; mais apparemment la majorité du conseil opte pour un éclairage permanent car plus sécurisant.

Fauchage et tontes des espaces verts : Suite à une question de M. Yannick BRESOUS – au nom de M. Philippe LEVERT- à propos du non fauchage des talus,

M. Michel CAPON répond :- que l'appel d'offres global lancé par la CCPH pour l'attribution du marché des fauchages et tontes a été fait bien trop tardivement, que début mai rien n'était encore finalisé alors que la pousse des végétaux avait depuis longtemps démarré et que de ce fait la commune avait négocié individuellement et en direct un contrat sur trois années avec l'entreprise la VALLEE DES HAIES de LIERAMONT.

Contrat d'entretien pour 10 à 12 tontes par an, et 4 fauchages de talus d'avril à octobre de chaque année, pour un TTC de 8760€.

Mme Maryse BOUTILLIER demande de prévoir la taille des branches qui dépassent chemin de LANCHY, M. Philippe GOURLIN y ajoute celui de la CROIX NOIRE.

M. Michel CAPON prend en compte cette demande.

Levée de séance à 23h55.



CONSERVER CES DECHETS CHEZ SOI ET LES VALORISER EN FAISANT DU COMPOST !



Pour réduire ces coûts qui pèsent pour la collectivité, le compostage individuel sur le pays hamois doit être encouragé.

Connaissez-vous le compostage individuel ?

Qui peut composter ?

Toute personne qui a un jardin, des espaces verts et qui pratique ou non le jardinage.

Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage consiste à mettre en tas, sur sol ou dans un composteur, les déchets verts ainsi que ceux de cuisine afin qu'ils se décomposent sous l'action de micro-organismes et d'animaux du sol et se transforment ainsi en humus que l'on appelle « compost ».

Quel est son intérêt ?

- Faire baisser le volume de vos ordures ménagères car elles représentent 25 à 30% de vos déchets ménagers.
- Produire un humus de qualité qui nourrira la terre de votre jardin.
- Économiser sur l'achat de terreau ou d'engrais.
- Contribuer à la protection de l'environnement.

Quels sont les déchets que l'on peut composter ?

Les déchets de jardin :

- tontes de pelouse et herbes
- branchages et petites tailles de haie
- fleurs et plantes fanées, feuilles mortes,
- paille et foin
- mauvaises herbes mais non montées en graine
- déchets du potager
- écorces d'arbres



Les déchets de cuisine :

- pain rassis
- épluchures de légumes et de fruits
- fruits et légumes coupés en morceaux
- marc de café et filtres
- restes de repas (légumes, pâtes, riz...) sauf viande et os
- essuie tout, papier et carton alimentaire



Comment composter ?

En disposant quotidiennement vos déchets dans le composteur. Plus vous diversifierez vos déchets, meilleur sera votre compost.



Coupon-réponse à retourner à la Mairie Avant le 15/07/2008.

Nom/Prénom : Tél/mail :

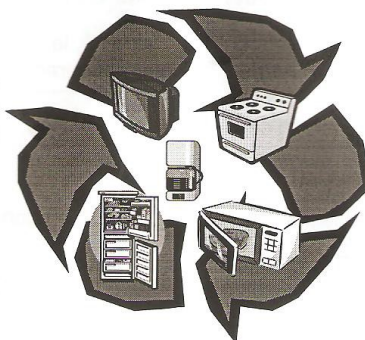
Adresse : Nombre de personnes au foyer :

Votre jardin et vos espaces verts

- 1 Vous avez : un jardin un potager autre :
- 2 Quelle est la surface de votre terrain et jardin :m²
- 3 Produisez-vous des déchets verts ? Oui Non
- 4 Quel genre de déchets verts ? Tonte Feuilles mortes Fleurs fanées, déchets du potager
- 5 Que faites-vous de ces déchets verts ? Compost Stock en tas Présentés à la collecte
Apport à la déchetterie
- 6 Que faites-vous des déchets de cuisine ? Compostage individuel Ordures ménagères
Alimentation animale
- 7 Seriez-vous intéressé par l'acquisition d'un composteur individuel (Participation de 15 à 25 €)?
Oui Non
- 8 De quel volume ? 400/600 litres 800/1000 litres
- 9 De quel matériau ? Bois Plastique recyclé
- 10 Seriez-vous intéressé par l'acquisition d'un seau pour vos déchets de cuisine? Oui Non

LA NOUVEAUTÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS

Les déchets d'équipements électriques et électroniques qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou électromagnétiques avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (les appareils de petit et gros électroménager, les écrans et le matériel d'éclairage) ne seront plus collectés avec les déchets dits « encombrants ».



En effet, ces équipements sont dangereux car ils renferment des substances toxiques, des métaux lourds, des terres rares, des matériaux toxiques, des substances halogénées ou bromées ou des plastiques non identifiés imprégnés de substances inflammables de plus ils sont de plus en plus nombreux.

Pour ces diverses raisons, il est plus judicieux de les collecter et de les valoriser par le biais des filières adaptées.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, lorsque vous achetez un réfrigérateur ou un téléviseur neuf, le vendeur est dans l'obligation de reprendre votre ancien équipement car lui seul peut le faire traiter correctement et ainsi faciliter son recyclage.

LE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS :

Le deuxième passage des encombrants de l'année 2008 aura lieu:

le 28 novembre 2008.

Lors de ce passage ne seront acceptés que les objets d'origine domestique: ustensiles, sommiers, vieilles ferrailles, appareils sanitaires, résidus ménagers de menuiserie et de carrelage, plomberie...

Les pneus, les néons, les batteries et piles ainsi que les huiles ne peuvent être collectés, merci de vous retourner pour ces déchets vers la déchetterie.

Horaires de la déchetterie de Foreste :

La déchetterie de FORESTE (02590 Pays du Vermandois) peut être utilisée gratuitement par tous les habitants de Monchy-Lagache, grâce à la participation de la Com de Com du Pays Hamois, aux horaires suivants :

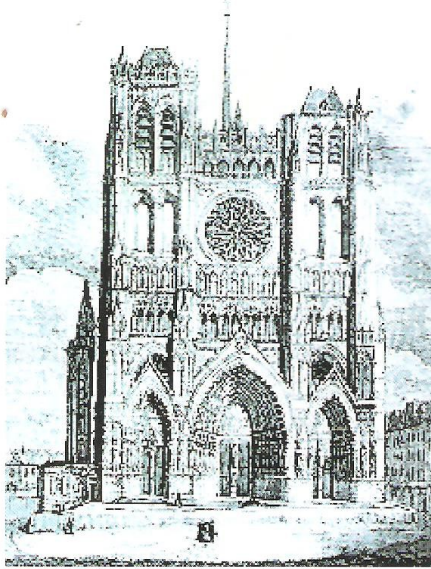
Horaires d'hiver : Novembre à Avril

Lundi vendredi et samedi: 9h00 à 12h00 et
14h00 à 18h00
Mercredi et jeudi: 14h00 à 18h00

Horaires d'été : Mai à Octobre

Lundi vendredi et samedi: 9h00 à 12h00 et
14h00 à 18h00
Mercredi et jeudi: 14h00 à 18h00

Une excursion à Amiens ! Pourquoi pas ?



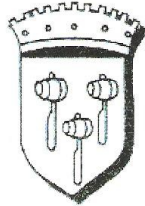
Notre patrimoine en Picardie est riche et varié. Vous aimeriez sans doute mieux le connaître. C'est pourquoi la *Commission Environnement* du Conseil municipal propose d'organiser une visite du site le plus fameux de notre région : La Cathédrale d'Amiens et ses illuminations.

Samedi 30 août après midi, Madame BOUTILLIER se propose de vous servir de guide pour cette excursion.

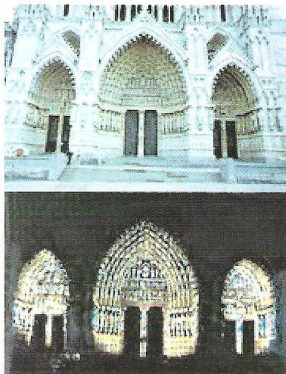
Mais avant, il est nécessaire de connaître approximativement le nombre de personnes intéressées par ce projet. En effet il faut réserver un car.

La participation aux frais de transport dépend du nombre d'inscrits. Exemple : Pour un car de 50 personnes, il faut compter environ 500€.

Il vous suffit de remplir le coupon ci-dessous et de le déposer soit à la Mairie, soit chez Maryse BOUTILLIER, 52 Grande Rue.



Coupon-réponse à retourner soit à la Mairie, soit directement chez Maryse BOUTILLIER 52 Grande Rue, avant le 31/07/2008.



M, Mme, Melle.....
est intéressé(es) par le projet de visite
de la cathédrale d'Amiens
le 30 août 2008.

Nombre de personnes :



L'association organise comme chaque année un centre de loisirs,
du 07 Juillet 2008 au 01 août 2008, ouvert aux enfants de 3 à 12 ans.

Des places sont encore disponibles.

Pour tout renseignement et inscription, contacter :
Mme Jacques PRESTEL ou Mme Daniel DUPARCQ.

FETE NATIONALE 13 & 14 JUILLET 2008

Le Maire et le Conseil Municipal vous prient d'assister à cette Cérémonie dont
vous trouverez, ci-dessous, le programme détaillé.

DIMANCHE 13 JUILLET AU STADE :

A partir de 19h00 : Animations diverses.

Dès 20h00 : Barbecue.

22h30 : Départ du stade de la retraite aux flambeaux, avec retour sur le terrain
de l'Omignon pour assister vers 23h00 au feu d'artifice.

LUNDI 14 JUILLET

15h00 : Cérémonie du souvenir au Monument aux Morts, suivie d'un vin
d'honneur.

Ensuite animations diverses près du Stade dont promenades en poney
et démonstration de sauts en parachute .

Buvette sur place.